



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

Menton, le 18 juin 2021

LETTRÉ OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE DE MENTON

Pour une ville respectueuse des arbres et une lutte effective contre les îlots de chaleur

Monsieur le Maire,

En 2020, nous avons lu avec intérêt votre promesse renouvelée à deux reprises dans votre programme de campagne électorale (page 14) de « *remplacer les revêtements de chaussée classiques par des bitumes anti-bruit et anti-chaleur* » afin de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans les zones de stationnement résidentiel (page 17).

Or les travaux de voirie réalisés depuis le 14 juin sur la zone de stationnement de l'avenue Cernuschi ont conduit à enserrer tous les platanes dans une gangue de goudron « classique », sans même leur laisser un espace de quelques centimètres de terre pour permettre à la pluie d'atteindre leurs racines.

Alors que la communauté scientifique est unanime sur les risques pour la santé humaine des périodes de canicule de plus en plus longues et intenses qui vont toucher notre zone, alors qu'avec la loi Climat et Résilience en cours de discussion nous devons tous consentir des efforts, alors que les grands arbres en ville sont nos meilleurs alliés pour réduire de 3 à 5 degrés la température dans les rues, alors que leur rôle est déterminant pour l'absorption des eaux pluviales en cas d'orage, nous ne pouvons que déplorer la poursuite de cette pratique obsolète particulièrement nuisible.

Nous vous demandons de faire procéder à l'enlèvement du goudron en proximité immédiate des troncs d'arbres et, pour la zone de stationnement non encore goudronnée dans l'avenue Cernuschi, de faire poser un revêtement de voirie drainant, anti-chaleur et anti-bruit, selon vos propres engagements.

Comme nous savons que certaines rues mentonnaises – ce qui n'est pas le cas pour la zone de stationnement Cernuschi – sont encore placées sous la responsabilité du Conseil départemental, qui mène lui-même un programme Green Deal 06, nous lui adressons la copie de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations,

Le conseil d'administration